

6. セネガル側の評価（フランス語版）

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE

PROJET DU CENTRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE
SENEGAL - JAPON
C F P T - S/J
1984 - 1991

E V A L U A T I O N



JUIN 1990

REPUBLIQUE DU SENEGAL

**MINISTERE DU TRAVAIL ET DE
LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

**PROJET DU CENTRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE**

SENEGAL / JAPON

C. F. P.T. - S/J

1984 -o- 1991

EVALUATION

JUIN 1990

FEUILLE D'EVALUATION CONCERNANT LE PROJET DU CFPT
(A répondre par les autorités du Sénégal)

1°/- Evaluation concernant la mise en pratique de la formation des élèves

(1) recrutement des élèves

A- A qui s'adresse la formation ? Quelles sont les conditions à remplir pour l'inscription ?

B- Quelles sont les modalités de sélection des élèves admis ?

C- Quelle est la situation statistique annuelle concernant le recrutement des élèves ? Nombre de candidats, nombre d'élèves admis...etc.

2°/ Organisation para-scolaire

A- Attribution de bourses ou aides scolaires

B- Disponibilité de moyens de transports pour les élèves

C- Diplôme octroyé à la fin de la formation.

3°/ Structure de la formation (à préciser pour chaque spécialité)

A- Objectif de la formation

B- Durée de la formation

C- Méthode de la formation

D- Contenu de la formation

E- La formation dispensée correspond-elle au besoin du monde professionnel actuel?

LE POINT DE VUE DE LA

DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE



EVALUATION CONCERNANT LA MISE EN PRATIQUE DE LA FORMATION DES ELEVES

1.1 - RECRUTEMENT DES ELEVES

A.1 - A qui s'adresse la formation

La Formation Professionnelle au CFPT-S/J s'adresse :

- . aux jeunes issus du système scolaire sans qualification professionnelle
- . aux professionnels en activité, pour le perfectionnement, la spécialisation ou la reconversion
- . aux jeunes sortants du CFPT-S/J pour les aider à s'insérer dans la production.

A.2 - Les conditions à remplir pour l'inscription

- Etre titulaire du diplôme de fin d'étude cycle de l'enseignement moyen
- être âgés de 16 ans au moins et 21 ans au plus, au 1er Janvier de l'année du concours.
- être admis au concours direct de recrutement en première année de brevet de technicien.

B. / - MODALITES DE SELECTION DES ELEVES ADMIS

Il n'y a pas de modalité de sélection des élèves admis, sinon leur orientation dans les différentes sections du Centre selon le désir exprimé par le candidat et suivant l'ordre de mérite établi à l'admission.

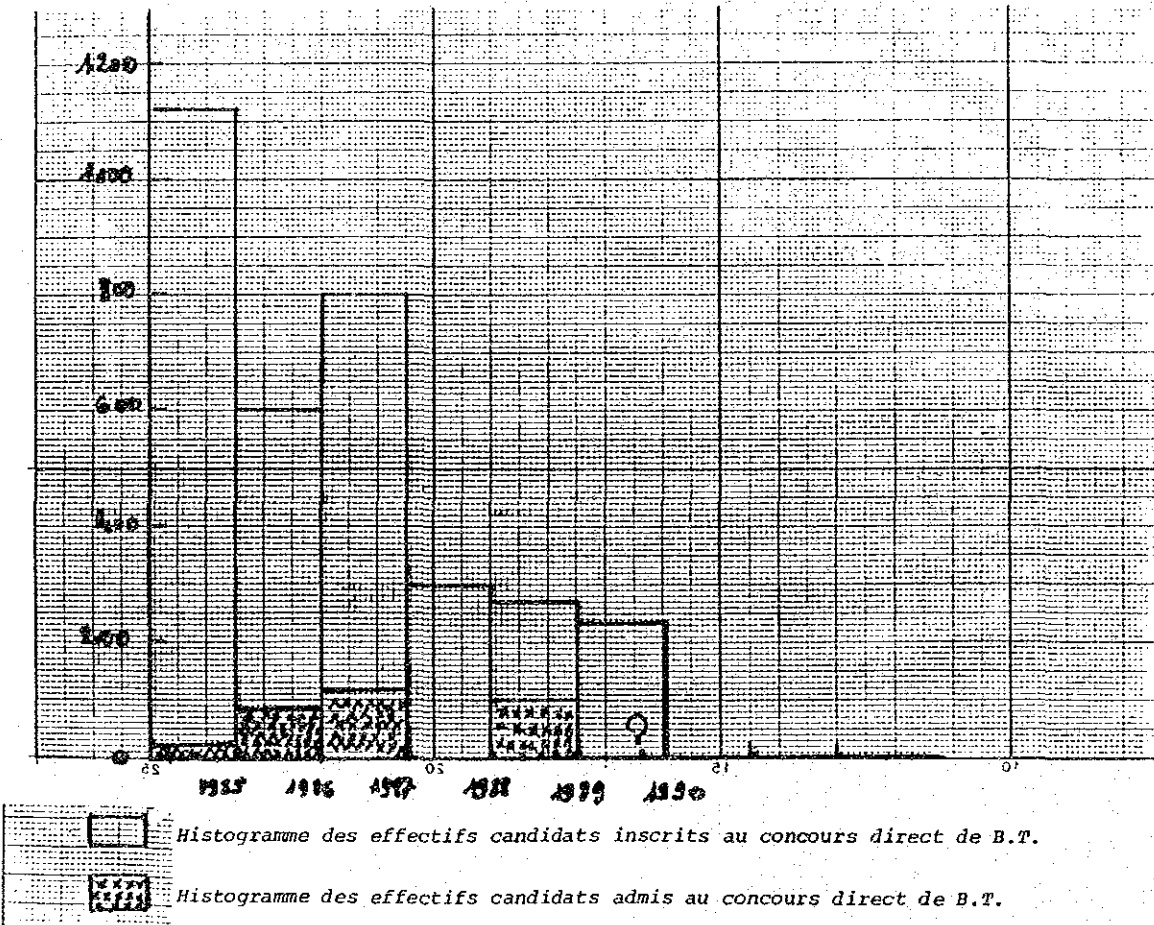
.../...

C. / - LES STATISTIQUES ANNUELLES CONCERNANT LE RECRUTMENT DES ELEVES

. On peut observer les éléments ci-après :

EVOLUTION DES EFFECTIFS CANDIDATS AU CONCOURS DE RECRUTEMENT B.T.
DEPUIS 1985

. Nombre d'inscrits
. Nombre d'admis



.../...

1.2 - ORGANISATION PARA-SCOLAIRE

A. / - Attribution des bourses et aides scolaires

Les élèves du Centre ne bénéficient pas de bourses mais d'aides scolaires attribuées par le Gouvernement Sénégalais, pour un montant de 42.000 FRs/élève/an. Cette aide est octroyée chaque année sur demande de l'élève et avec un dossier de demande d'aide. Il est établi désormais depuis 1984 une aide systématique à tout élève entrant au C.F.P.T.-S/J.

B. / - Disponibilité de moyens de transports pour les élèves

Le CFPT-SJ est desservi par la Société Nationale des Transports du Cap-Vert (SOTRAC), sur la ligne n° 8 qui est à la disposition des élèves au moyen d'un abonnement mensuel de 8.800 Frs dont 60 % du montant, soit 5.200 Frs sont pris en charge par le Gouvernement du SENEGAL. Ainsi pour neuf mois de scolarité - (OCTOBRE - JUIN) l'Etat consent 46.800 frs par élève.

C. / - Diplôme octroyé à la fin de la formation

La fin des études au CFPT-S/J est sanctionnée par le diplôme de BREVET DE TECHNICIEN (B.T.) selon la spécialité de l'élève.

Le texte de base régissant ce diplôme est le décret n° 69.210 du 26/02/69 créant le B.T. Industrie - Un projet d'un nouveau décret est en préparation ; il définit le cadre général du Brevet de Technicien, toutes spécialités. Sa publication est attendue prochainement.

1.3 - STRUCTURE DE LA FORMATION / (Préciser pour chaque spécialité)

A. / - Objectif de la formation

La formation dispensée au Centre vise à mettre à la disposition des services publics et des Entreprises privées des diplômés de niveau intermédiaire capables d'assurer la maintenance nécessaire d'équipements scientifiques de bureau et/ou de matériels de production industrielle.

.../...

B./ - Durée de la formation - Elle est de trois (03) ans.

C./ - Méthode de formation

- la formation est tant théorique que pratique - dans les proportions suivantes :

- 40 % - enseignement théorique dont 20 % consacré à la spécialité et 20 % à l'enseignement général.
- 60 % - enseignement pratique & professionnel, marqué par des stages en Entreprise, à la 1ère et 3ème années de formation.

D./ - Contenu de la formation

Afin de se faire une idée précise de ce contenu, mais surtout d'avoir une référence de base, un condensé du programme de formation est disponible au niveau du Centre sous forme d'une brochure (voir annexe 1).

E./ - La formation dispensée correspond-elle au besoin du monde professionnel actuel

La qualité du produit issu d'un système de formation professionnelle est jugée de son aptitude à s'insérer dans l'activité de production soit par embauche directe en Entreprise, soit par la capacité de s'autonomiser par la création d'activité propre.

C'est ce critère (taux d'embauche et/ou taux d'activité qui permettra de répondre à la question ci-dessus (E).

Le C.F.P.T.-S/J a produit deux promotions :

			<u>Taux d'emploi</u>
. la première promotion de 1987	- Diplômés	= 23	22/24
	- Non diplômés	= 01	
	<u>TOTAL (1)</u>	= 24	= 92 %
. la deuxième promotion de 1989	- Diplômés	= 34	23/34
	- Non diplômés	= 00	
	<u>TOTAL (2)</u>	= 34	= 68 %
TOTAUX au 15 MAI 1990	= (1) + (2) - 24 + 34	= 58	45/58
			= 82 %

Ce taux d'emploi de 82 % est plus que significatif - comparativement aux autres filières observées. On remarque (1)

SITUATION ACTUELLE ET NIVEAU D'ETUDES (en %)

(1)

NIVEAU D'ETUDES	Chômage ou travail non permanent	Travail permanent	Etudes complémentaires	TOTAL
CAP / BEP	61	35	03	100
B.T.	47	50	03	100
BAC	15	15	70	100
BAC	26	71	03	100
Ensemble	35	46	19	100

que les BT se situent en 2e position dans le taux d'emploi après les diplômés post bac et viennent bien avant les CAP et BEP.

Ce pourcentage (50 %) du taux d'emploi par rapport au niveau d'études, corrobore ce qui a été dit de la qualité du produit BT, issu du système de formation.

- Un deuxième aspect a été pris en compte pour mesurer la pertinence de la formation par rapport au monde professionnel, c'est un interview fait auprès des anciens élèves pour dégager leur critique de la formation au regard de leur insertion dans l'activité professionnelle.

Il s'est dégagé les points suivants :

- . Revoir les contenus de la formation selon la spécialité
- . la pratique professionnelle doit être plus importante
- . Diversifier la formation en spécialité, en mettant plus l'accent sur les autres branches annexes à la spécialité.
- . Les aspects de la législation du travail ne sont pas assez maîtrisés - ce qui aboutit à des contrats de travail mal négociés.
Du point de vue du contenu de la formation revoir et compléter le cours de législation dans ces aspects.
- . Etablir plus de contact avec l'Entreprise, pour se faire augmenter le temps de séjour en Entreprise, mais aussi développer l'aspect - ALTERNANCE ECOLE - ENTREPRISE
 - Rechercher à travers une telle démarche une meilleure adaptation au poste de travail.

.../...

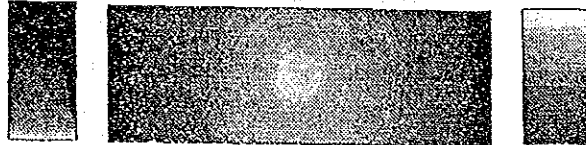
CONCLUSIONS :

Pour pallier à ce qui vient d'être dit plus haut, on peut résumer l'action à entreprendre dans deux axes :

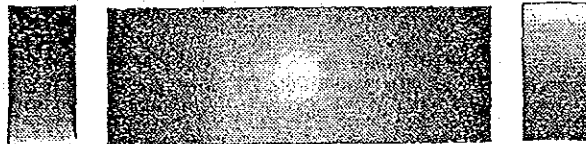
- 1./ - Mieux faire connaître le CFPT-S/J par le monde de l'Entreprise Sénégalaise et même de la sous-région, donc mener une politique de Marketing de l'Etablissement.
- 2./ - Mieux suivre les sortants, pour coller la formation à la réalité de l'activité professionnelle et asseoir une Cellule Evaluation dans l'Etablissement.-

ANNEXE - 1

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
CENTRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE
SENEGAL / JAPON



**CONDENSE
DU PROGRAMME
DE LA
FORMATION**



Imp. Escal Editions

P A R T I E 2

//- EUILLE D'EVALUATION CONCERNANT LE PROJET DU CFPT SENEGAL/JAPON

(A répondre par les Professeurs Homologues du CFPT)

2./ - EVALUATION CONCERNANT L'AVANCEMENT DU TRANSFERT DE LA TECHNOLOGIE

2.1 - Formation des professeurs homologues

- A. - Exprimez l'acquisition de connaissances techniques par le biais du transfert de technologie ou les matériels didactiques en place.
- B. - Comment jugez-vous vos capacités pédagogiques pour la formation théorique envers les élèves ?
- C. - Comment jugez-vous vos capacités pédagogiques pour la formation pratique envers les élèves ?
- D. - Comment jugez-vous vos capacités pédagogiques pour la confection de programmes de formation ?
- E. - Comment jugez-vous vos capacités pédagogiques pour l'évaluation de la formation dispensée aux élèves ?
- F. - Comment jugez-vous vos capacités à l'organisation d' une bonne tenue de votre classe ?

2.2 - Gestion, exploitation et entretien concernant les équipements principaux fournis par le JAPON.

- A. - Maitrise du maniement des équipements
- B. - Gestion et entretien des équipements.

3.2 - Etablissement des manuels (documents) pédagogiques.-

=====

LE POINT DE VUE DE PROFESSEURS HOMOLOGUESDU C.F.P.T. - S/J

	Prénoms et Nom	Spécialité	Période de stage/Japok
1	Babacar NDIAYE	APP. ELECT	1984 - 1986- 2 ans)
2	Yatma NDIAYE	A.E	1984- 1985-1,5 an)
3	Dianquina DIARISSO	A.E.	1987- 1988- 1 an)
4	Alioune Badara DIOUF	M.A.	1987- 1988- 1 an)
5	Momar COBAR	M.G.	1986- 1987- 1 an)
6	Alioune A. DIAW	M.A.	-)
7	Massaër KEBE	M.G.	1988- 1989- 1 an)
8	Mor SYLLA	A.E.	1989- 1990- 1 an)
9	A.O. BA	M.G.	1987- 1988- 1 an)
10	Dame FALL	A.E.	1987- 1988- 1 an)
11	Amadou MBODJ	ELECT.	1984- 1989- 1,5 an)
12	M.S. DIALLO	E.I.	1986- 1987- 1 an)
13	Papa BO DIALLO	A.E.	1986- 1987- 1 an)

//- EUILLE D'EVALUATION CONCERNANT LE PROJET C.F.P.T.-S/J
REPNSES AUX QUESTIONS

I. / - EVALUATION CONCERNANT L'AVANCEMENT DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

(1) Formation des professeurs homologues

- A./ - Il reste encore à faire dans ce domaine du transfert de technologie et les matériels didactiques en place.
- B./ - J'estime que mes capacités pédagogiques pour la formation théorique envers les élèves sont assez bonnes. Néanmoins, s'il est possible de recevoir une formation pédagogique, ce serait encore mieux.
- C./ - Là encore, je pense que dans l'ensemble c'est bon ; seulement cette question étant un peu liée à la question A ; je pense que la formation pratique des élèves peut être assurée lorsque le transfert de technologie sera terminé ou du moins très avancé.
- D./ - Cette question de confection de programmes de formation, à mon avis demande quelles que soient les capacités pédagogiques une très bonne documentation en manuels scolaires annuels.
Pour le moment à part quelques matières, elles sont assez bonnes.
- E./ - Elles sont bonnes.
- F./ - Elles sont bonnes.

II. GESTION, EXPLOITATION & ENTRETIEN CONCERNANT LES EQUIPEMENTS PRINCIPAUX FOURNIS PAR LE JAPON.

- A./ - Pour la maîtrise du maniement des équipements, il est quand même tôt de dire que c'est parfait.
- B./ - Quand il s'agit de la gestion & de l'entretien des équipements, nous faisons beaucoup d'efforts pour que cela soit davantage mieux assuré.

III. Pour ce dernier point de l'établissement des manuels pédagogiques ; les disciplines que j'enseigne étant surtout celles de la technologie professionnelle , je rencontre des difficultés parceque ces ouvrages, la plupart, sont en anglais et ce n'est pas évident de les traduire./-

=====
=====
=====
=====

YATMA NDIAYE
Professeur A.E.

I./ - EVALUATION CONCERNANT LE PROJET DU C.F.P.T.

A./ - Le transfert de technologie complété par le matériel didactique est d'un apport très bénéfique pour moi. Il m'a permis de compléter une bonne partie de ma formation aussi bien sur le plan théorique que pratique.

B./ - Assez bon mais j'aimerais pouvoir combler certaines lacunes pédagogiques par le biais de séminaires.

C./ - Bonnes dans l'ensemble mais pourront être améliorées en fonction du temps.

D./ - Encore modestes mais s'améliorent petit à petit.

E./ - Passable parce que la pédagogie n'est pas très bien assise.

F./ - Assez bonnes parce que aidé par l'expérience.

II./ A./ - Bon dans l'ensemble

B./ - Assez bon mais l'entretien du nouveau matériel nécessite un recyclage permanent des professeurs qui s'en occupent.

III./ Bien dans l'ensemble et va s'améliorer en travaillant davantage avec l'Expert Japonais.

=====

DIARISSOEVALUATION CONCERNANT LE PROJET DU CFPT SENEGAL/JAPON

(A répondre par la direction et les professeurs homologues du CFPT)

1- Evaluation concernant l'avancement du transfert de technologie

1- formation des professeurs homologues

A- Exprimez l'acquisition de connaissances techniques par le biais du transfert de technologie ou les matériels didactiques en place.

B- Comment jugez-vous vos capacités pédagogiques pour la formation théorique envers les élèves ?

C- Comment jugez-vous vos capacités pédagogiques pour la formation pratique envers les élèves ?

D- Comment jugez-vous vos capacités pédagogiques pour la confection de programmes de formation ?

E- Comment jugez-vous vos capacités pédagogiques pour l'évaluation de la formation dispensée aux élèves ?

F- Comment jugez-vous vos capacités à l'organisation d'une bonne tenue de votre classe .

2- Gestion, exploitation et entretien concernant les équipements principaux fournis par le Japon.

A- Maîtrise du maintien des équipements

B- Gestion et entretien des équipements

3- Etablissement des manuels (documents) pédagogiques.

REPONSES

1- A: mon expert est bien, le transfert est bien

B: assez bien

C: assez bien

D: assez bien

E: assez bien

F: assez bien

2- A: assez bien

B: assez bien

FEUILLE D'EVALUATION CONCERNANT LE PROJET CFPT SENEGAL/JAPON

(A répondre par la direction et les professeurs homologues du CFPT)

1. *Evaluation concernant l'avancement du transfert de technologie*

1- *Formation des professeurs homologues.*

A- *Exprimez l'acquisition de connaissances techniques par le biais du transfert de technologie ou les matériels didactiques en place.*

B- *Comment jugez-vous vos capacités pédagogiques pour la formation théorique envers les élèves ?*

C- *Comment jugez-vous vos capacités pédagogiques pour la formation pratique envers les élèves ?*

D- *Comment jugez-vous vos capacités pédagogiques pour la confection de programmes de formation ?*

E- *Comment jugez-vous vos capacités pédagogiques pour l'évaluation de la formation dispensée aux élèves ?*

F- *Comment jugez-vous vos capacités à l'organisation d'une bonne tenue de votre classe .*

2- *Gestion , exploitation et entretien concernant les équipements principaux fournis par le Japon.*

A- *Maîtrise du maniement des équipements*

B- *Gestion et entretien des équipements*

3- *Etablissement des manuels (documents) pédagogiques.*

Professeur débutant n'étant pas mis assez de temps pour faire une évaluation dans un domaine ou un autre.

EVALUATION CONCERNANT LE PROJET DU C.F.P.T. SENEGAL/JAPON

1) A- Malgré que j'ai pas encore rencontré un expert de la spécialité où j'évolue, les connaissances techniques acquises par le biais de transfert de technologie sont satisfaisantes. L'utilisation du matériel didactique en place s'avère être rationnelle et bonne.

B- Des difficultés pédagogiques se font rencontrées souvent et ceci n'est qu'un manque de formation.

C- Point de vue pratique, nos capacités pédagogiques sont acceptables malgré qu'une amélioration sur certains domaines s'avère être nécessaire. Surtout sur certaines matières dont le transfert de technologie ne se fait pas avec aucun expert sur place.

D- Pour la confection de programmes de formation, notre avis s'avère nécessaire pour la bonne confection. Je n'ai jamais participé aux journées nationales du B.T.

E- Compte-tenu des résultats déjà acquis qui sont satisfaisants dans l'ensemble, pour l'évaluation de la formation dispensée aux élèves, nos capacités pédagogiques sont moyennes et nécessitent une amélioration.

F- L'organisation d'une bonne tenue de notre classe est correcte, bonne.

2) A- Le maniement du matériel équiement est correct et n'accuse aucune difficulté, aucun problème.

B- Bonne gestion mais le point de vu entretien, ce côté s'avère être négligé et risque de jouer sur la durée de vie du matériel.

C- l'établissement des manuels pédaogiques est une bonne chose pour l'ensemble de l'établissement, car il nous permet de bien confectionner les cours, les bien préparer et dévoir un support pédagogique qui nous permet de pouvoir bien dispenser ces mêmes cours.

EVALUATION CONCERNANT LE PROJET C.F.P.T. SENEGAL/JAPON

Réponse au questionnaire d'évaluation concernant le projet CFPT

I- A- Le transfert de technologie est très instructif et doit être durable afin de nous permettre d'être au diapason de l'évolution technique de l'automobile. Les experts sont à la hauteur de leur mission.

B- Mes capacités pédagogiques sont acceptables mais un stage dans un centre pédagogique est souhaitable dans ce domaine. Quant à la formation théorique en M. AUTO, il nous faut des informations et études poussées car la technique de l'auto évolue rapidement.

C- je les juge très satisfaisant.

D- Une journée nationale du BT a défini un programme national du BT pour l'ensemble des centres de formation.

E- Compte tenu des résultats satisfaisants des compositions et examens de sortie B.T., je juge bon la formation dispensée.

F- L'organisation des cours théorique et pratique est bonne.

EVALUATION CONCERNANT LE PROJET C.F.P.T. SENEGAL/JAPON

1- Evaluation concernant l'avancement du transfert de technologie

A-: bonne acquisition des connaissances par le biais du transfert.
Mais il existe quelques problèmes d'exploitation des documents pour la
bonne utilisation du matériel.

Pour les questions B, C, D, E et F : en ce qui me concerne, j'ai fait
une formation pédagogique qui fait que je n'ai pas de problèmes.

2- Gestion, exploitation et entretien

A: bonne maîtrise du maniement des équipements

B: gestion et entretien : je pense qu'il manque une organisation et
surtout une motivation pour l'entretien du matériel

Il n'y a pas eu encore de graves problèmes d'entretien du matériel
actuel, mais il faut penser sérieusement à organiser les choses pour le
futur.

3- Les objectifs de l'établissement de manuels ne risquent pas d'être
atteints car la qualité des documents laisse à désirer du fait des critères
de rémunération de fabrication.

1°/ EVALUATION CONCERNANT L'AVANCEMENT DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE1°/ formation des professeurs homologues

A- Nouvellement arrivé, j'estime néanmoins avoir acquis quelques connaissances techniques sinon affiné ce que j'ai dû apprendre surtout en électronique digitale.

Mais des problèmes de communication avec les experts du fait d'un stage insuffisant en japonais, idem pour les documents presque tous en japonais. Un défaut de composants et de matériel élémentaire comme matrix etc...

B- satisfaisantes

C- insuffisantes

D- je ne crois pas avoir assez d'expérience pédagogique pour ce faire. Toutefois, je peux produire un document sur quelques chapitres précis.

E- Je pourrais certes en discuter, mais pour avis uniquement, jugement prématuré

F- assez suffisant

2-A-Maîtrise relativement insuffisante

B- satisfaisantes

3- Bonne initiative mais rémunération insuffisante.

EVALUATION CONCERNANT LE PROJET DU C.F.P.T. SENEGAL/JAPON

1- A- Etant initialement un professeur d'enseignement théorique, à part ce que j'ai appris au Japon, ma formation pratique a été entièrement réalisée par le transfert de technologie. Elle m'a permis de maîtriser les matériels didactiques en place, mais il y a des non connus surtout en ce qui concerne le C.A.D.

B- Mes capacités pédagogiques pour la formation théorique s'améliorent au fil des ans.

C- Idem qu'en B

D- Idem en B

E- Idem.

F- Idem

2- A- La maîtrise du maniement de certains équipements n'est pas encore acquise (exemple C.AD).

B- La gestion et l'entretien de certains équipements, nécessitent une formation supplémentaire. Exemple : rectifieuse: N,C, C.A.D, etc...

3- C'est un volet assez important. Je pense que ces documents doivent être revus et améliorés pour constituer un document assez riche pour une bonne utilisation éventuelle.

Une classification par sujet s'impose.

FEUILLE D'EVALUATION

1- Avancement transfert de technologie

A- connaissances techniques acquises par le biais

a) du transfert de technologie : OUI

Dans les domaines de l'Automatisme, de l'Electronique digitale et de la
micro-informatique (mécatronics)

b) des matériels didactiques

Méthode didactique et approche pédagogique plus performante.

B- capacités pédagogiques théoriques : suffisantes.

C- capacités pédagogiques pratiques : insuffisantes

D- capacités pédagogiques pour confection programmes de formation : assez
suffisantes

E- capacités pédagogiques pour évaluation formation : dispensée aux élèves:
Insuffisantes

F- capacités à l'organisation d'une bonne tenue de la classe: quelque
peu insuffisantes

2- Gestion , exploitation et entretien des équipements principaux

A- Assez bonne maîtrise des équipements

B- bonne gestion et entretien des équipements.

3- Un peu de retard dans l'établissement des manuels (documents) pédagogiques

FEUILLE D'EVALUATION CONCERNANT LE PROJET DU CFPT/SENEGAL-JAPON

(A répondre par la Direction et les professeurs homologues du CFPT)

1- Evaluation concernant l'avancement du transfert de technologie.

(1) Formation des professeurs homologues

A. Exprimez l'acquisition de connaissances techniques par le biais du transfert de technologie ou les matériels didactiques en place. Il faut le recyclage, Nécessité de relever le niveau de la formation au Japon sinon une bonne préparation avant de partir.

B- Comment jugez-vous les capacités pédagogiques pour la formation théorique envers les élèves ? de très bonnes dispositions.

C- Comment jugez-vous vos capacités pédagogiques pour la formation pratique envers les élèves?. de très bonnes dispositions.

D- Comment jugez-vous vos capacités pédagogiques pour la confection de programmes de formation ? de très bonnes dispositions

E- Comment jugez-vous vos capacités pédagogiques pour l'évaluation de la formation dispensée aux élèves ? de très bonnes dispositions

F- Comment jugez-vous vos capacités à l'organisation d'une bonne tenue de votre classe ? de très bonnes dispositions

(2) Gestion, exploitation et entretien concernant les équipements principaux fournis par le Japon.

A- Maîtrise du maniement des équipements : Oui

B- Gestion et entretien des équipements : Bien

(3) Etablissement des manuels (documents)pédagogiques

changement de formule si l'on désire la qualité. Il faut y mettre le prix aussi. Il faut aussi que le document soit corrigé par un collègue de professeurs de spécialité car y a pas que des erreurs de forme ou de grammaire.

EVALUATION CONCERNANT LE PROJET DU C.F.P.T.

Le transfert de technologie est une bonne affaire qui permet de relever le niveau des homologues sénégalais. Je suggère qu'on renforce les activités dans ce domaine et surtout s'il en est besoin d'envoyer l'homologue à l'usine où il peut faire une confrontation directe avec la réalité.

La formation théorique et pratique ne pose pas de problème envers les élèves

On essaye de nous organiser au maximum pour confectionner le programme de formation par expérience.

Pour la gestion, l'exploitation des équipements fournis par le Japon il est nécessaire de renforcer la formation et surtout pour le moment d'augmenter un autre contrat sinon le suivi n'aura aucun sens.

En conclusion, il est très important à souligner :

1°/ La formation spéciale pour la maintenance des équipements est nécessaire.

2°/ Le centre vient tout juste de s'élançer vers la vitesse de croisière et que la coopération est très importante donc il n'est pas question de l'arrêter car tout sera réduit au néant.

EVALUATION CONCERNANT LE PROJET DU C.F.P.T.

1°/ - A- L'acquisition de la connaissance par le biais du transfert de technologie reste encore à parfaire certainement avec plus de présence des japonais le travail sera plus avancée. Avec le matériel didactique, l'acquisition des connaissances techniques est presque totale

B- Elles sont assez bonnes

C- Assez bonnes

D- bonnes

E- bonnes

F- bonnes

2°/- A- Il reste certains équipements dont leur connaissance parfaite n'est pas encore atteinte , il faudra encore y travailler d'avantage pour en savoir plus.

B- Pour la gestion des appareils, elle est parfaite mais l'entretien présente quelques difficultés dans la mesure où dans certains cas le rendement pour l'entretien fait défaut (connaissance de l'appareil un peu superficiel, etc).

3°/ Pour l'établissement des documents pédagogiques il faut continuer à le faire . Cependant la formule actuelle mérite d'être révisée surtout en ce qui concerne la rémunération des documents pratiques.

EVALUATION CONCERNANT LE PROJET C.F.P.T. S/J

1- EVALUATION CONCERNANT L'AVANCEMENT DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

(1) FORMATION DES PROFESSEURS HOMOLOGUES

A- grâce à la disponibilité de l'expert japonais, l'acquisition des connaissances techniques se fait normalement. Pour ce qui est du matériel didactique, le nouveau matériel est souvent fourni avec des notices en japonais, mais là aussi l'installation et les premiers tests se font toujours avec l'expert. En un mot il n'y a pas de problème.

B- Je permets aux élèves de dire , ouvertement et librement, ce qui ne va pas dans ma manière de conduire mon cours théorique. Mais je n'ai pas eu de remarque là-dessus, donc je pense que ça va.

C- Même chose pour la pratique

D- Bonnes

E- Je juge le travail, mais l'élève , on ne se plaint pas

F- Je respecte les élèves, le respect et réciproques.

EVALUATION CONCERNANT LA PARTICIPATION DE LA PARTIE JAPONAISE

3.1 - Envoi des experts japonais

- Selon les besoins et la programmation établie depuis le début du projet en 1984, des experts de courte durée sont venus au SENEGAL - Il n'y a eu aucune observation à ce sujet, en dehors de la langue de communication, le transfert de technologie s'est effectué normalement.

En ce qui concerne les experts permanents ou de longue durée, il serait souhaitable que leur maîtrise du Français (comme langue de communication) soit correcte pour mieux faciliter leur contact avec l'environnement de travail.

3.2 - Accueil des stagiaires

On peut observer trois types de durée de stage au JAPON :

- 1./ - Durée 02 ans
- 2./ - Durée 1,5 an
- 3./ - Durée 01 an.

Si les stages de type 1 et 2 appellent peu d'observations, il n'en est pas de même pour le type 3 - qui se caractérise par :

- 6 mois de langue (acquisition du japonais en conversation)
- 6 mois de stage professionnel (selon la spécialité).

En ce qui concerne la langue, on peut à terme tenir une conversation en japonais mais il vous est impossible de décrire les ouvrages scientifiques écrits en japonais.

Pour améliorer une telle situation de fait, il serait souhaitable que les futurs stagiaires (au JAPON) commencent leur apprentissage de la langue ici même au SENEGAL, par une structure au sein du Projet ou de l'Ambassade (1 à 2 ans à l'avance) le perfectionnement et l'approfondissement intervenant seulement au JAPON (3 à 4 mois).

Pour le stage professionnel - Il a été observé que le groupe stagiaire est très hétérogène du point de vue du niveau - les stagiaires sénégalais ont subi un contenu dont les 80 % leur a été acquis déjà au SENEGAL ; malgré leur désir de voir autre chose, il n'a pas été possible de procéder à des modifications de contenu - le programme étant déjà établi depuis le SENEGAL - le changement de contenu ne pouvant intervenir que par ce biais.

- Au regard de ce qui vient d'être dit, on peut penser qu'une réflexion doit s'engager dans ce sens avant l'envoi des prochains stagiaires.

.../...

BRIEF DE CHARGE DE CERTAINES CATEGORIES DES FRAIS PAR LA PARTIE JAPONAISE

Rubrique	Année	1984	1985	1986	1987	1988	1989	Total (Yen)	Total (en CFA)	%
1)					1,189,000		1,754,000	2,943,000	5.886.000	6
2)					1,719,000		499,000	2,218,000	4.436.000	5
3)					1,780,000	669,000		2,449,000	4.498.000	5
4)						7,917,000	573,000	8,490,000	16.980.000	18
5)							21,100,000	21,100,000	42.200.000	44
6)						5,804,000		5,804,000	11.608.000	12
7)						250,000		250,000	500.000	1
8)						833,000	1,771,000	2,604,000	5.208.000	5
9)							2,072,712	2,072,712	4.145.424	5
10)							331,288	331,288	662.576	1
		0	0	0	4,688,000	15,473,000	28,101,000	48,262,000	96.524.000	Frs

- 1) Achat des matériels pédagogiques destinés au transfert de technologie.
- 2) Frais de mission en région. Visite des entreprises pour faire la recherche des besoins des entreprises.
- 3) Entretien des installations (pompe à eau, système téléphonique etc).
- 4) R paration des toits endommagés et entretien de la fosse septique.
- 5) Travaux d'aménagement des salles informatiques.
- 6) Frais de confection des documents pédagogiques.
- 7) Frais de traduction d'un livre de formation professionnelle.
- 8) Frais d'enlèvement des équipements du Japon.
- 9) Frais de publicité du Centre.
- 10) Frais de transport pour experts de courte durée.

3.3 - Fourniture de l'Équipement

Le programme prévu dans ce cadre s'est exécuté correctement, les lenteurs observées par le passé dans les procédures de dédouanement ont été surmontées depuis un an.

Cependant il faut faire remarquer qu'une utilisation plus large de l'équipement du CPPT-S/J en augmentant le public en formation serait un acquis très positif. Il demeure néanmoins le problème de maintenance de cet équipement assez sophistiqué.

3.4. - Prise en charge de certaines catégories de frais de fonctionnement du Centre

L'examen du tableau ci-après qui établit les frais engagés par la partie japonaise pour le fonctionnement du Centre sur six (6) ans, pour un montant de 96.524.000 FRF de francs CFA, soit une moyenne annuelle de 16.087.333 FRF.

Au regard du budget alloué au CPPT-S/J qui est de QUARANTE MILLIONS (40.000.000) ce complément annuel représente 40 % en plus.

On peut donc s'interroger sur ce budget et de savoir s'il n'était pas suffisant ? Au point que la partie japonaise intervienne jusqu'à un tel niveau en complément.

Cependant au regard du niveau d'exécution annuelle de ce budget, qui n'a jamais excédé 70 %, on peut penser que c'est le système de gestion engagé dans l'utilisation de ce budget qu'il faudrait peut-être revoir et s'il y a lieu, l'améliorer.

Par ailleurs, ce complément de 40 %, qui se compose de différents postes ne pourra être pris en charge par le budget du CPPT-S/J que sur certains aspects, à savoir les rubriques 1-2-3-6-7-9. Les autres devront être programmés pour une prise en compte par le budget d'investissement (P.T.I.P.) pour les postes 4 - 5, au titre de charges récurrentes du Projet CPPT-S/J.

Le poste 8 - Frais d'enlèvement des équipements fournis par le JAPON à titre gracieux, rentre dans le cadre des accords entre le Gouvernement du SENEGAL et le Gouvernement du JAPON, donc à la charge du SENEGAL.

Quant au poste 10 (Frais de transport) pour experts de courte durée - une meilleure organisation de l'utilisation des moyens du Centre peut résorber cette dépense à l'avenir.

.../...

3.5 - Envoi des Missions Japonaises

Sur ce point, il faut dire que l'évaluation périodique du Projet est une mesure qui permet de maintenir le cap des objectifs.

Mieux, le fait de changer la composition de chaque mission à chaque évaluation, permet d'avoir un regard neuf, et avec recul sur la situation et l'évolution du Projet.

Une telle procédure est à maintenir, autant que les résultats auxquels, on aboutit, contribuent à atteindre les objectifs du Projet.

Il faut seulement déplorer que la plupart des entretiens se fassent par des interprètes.-

JICA